

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 janvier 2009

APPLICATION DES ARTICLES 34-1, 39 ET 44 DE LA CONSTITUTION - (n<sup>o</sup> 1314)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENTS**N<sup>os</sup> 3189 à 3210

présentés par  
M. Urvoas et M. Valls

-----  
**ARTICLE 7**

Après le mot :

« conséquences »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« humaines, sociales, environnementales, économiques et financières de la réforme envisagée ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à revoir l'ordre des conséquences potentielles de la législation envisagée dans le cadre de l'évaluation préalable.

À cet égard, il est significatif que le gouvernement ait choisi de placer les conséquences « économiques et financières » en tête de celles devant être évaluées...

---

Ces amendements identiques ont été déposés par 44 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° 3189 de M. Urvoas et M. Valls  
Adt n° 3190 de M. Montebourg et M. Raimbourg  
Adt n° 3191 de M. Le Roux et Mme Filippetti  
Adt n° 3192 de M. Derosier et M. Le Bouillonnet  
Adt n° 3193 de Mme Batho et M. Lambert  
Adt n° 3194 de M. Dosière et Mme Pau-Langevin  
Adt n° 3195 de Mme Karamanli et M. Roman  
Adt n° 3196 de M. Valax et M. Vuilque  
Adt n° 3197 de M. Vidalies et M. Jean-Michel Clément  
Adt n° 3198 de M. Caresche et M. Vaillant  
Adt n° 3199 de M. Bapt et Mme Carrillon-Couvreur  
Adt n° 3200 de M. Eckert et Mme Maquet  
Adt n° 3201 de M. Deguilhem et M. Gaubert  
Adt n° 3202 de M. Mallot et M. Lesterlin  
Adt n° 3203 de M. Marsac et M. Philippe Martin  
Adt n° 3204 de Mme Martinel et M. Nayrou  
Adt n° 3205 de Mme Lemorton et M. Christian Paul  
Adt n° 3206 de M. Fruteau et Mme Quéré  
Adt n° 3207 de Mme Adam et M. Jibrayel  
Adt n° 3208 de M. Yves Durand et M. Néri  
Adt n° 3209 de M. Glavany et M. Bataille  
Adt n° 3210 de Mme Marcel et M. Blisko